

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

MAITRE D'OUVRAGE :

Commune de Dury Place du Maréchal Foch 80 480 DURY

Mail : secretariat@dury80.com

Correspondant Madame le Maire

Prestations pour l'installation de deux terrains de PADEL

PE - RÉGLEMENTATION DE LA CONSULTATION

Remise des offres le 02 juillet 2025 à 12h00

Table des matières

ARTICLE 1 : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION.....	3
1.1 Acheteur	3
1.2 Objet du marché.....	3
1.3 Procédure de passation.....	3
1.4 Décomposition de la consultation.....	3
1.5 Conditions de participation des concurrents	3
1.6 Nomenclature communautaire	3
1.7 Tranches fermes et optionnelles.....	3
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
1.1 Durée du marché - Délais d'exécution	4
1.2 Variantes et options	4
Variantes.....	4
Validité des offres.....	4
1.3 Mode de règlement du marché et modalités de financement.....	4
1.4 Conditions particulières d'exécution	4
1.5 Modification de détail	4
ARTICLE 3 : LES INTERVENANTS	4
1.1 Maîtrise d'œuvre	4
1.2 Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier OPC	4
1.3 Contrôle technique	4
1.4 Sécurité et protection de la santé des travailleurs - Niveau 2	5
1.5 Étude de sol Mission G2AVP	5
1.6 Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	5
ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	5
1.1 Contenu du dossier de consultation	5
1.2 Dossier de consultation dématérialisé.....	5
ARTICLE 5 : PRÉSENTATION DES OFFRES	6
1.1 Dossier administratif vous devez remettre un fichier par document	6
1.2 Contenu du dossier offre	7
ARTICLE 6 : ANALYSE DES OFFRES ET NÉGOCIATIONS.....	7
1.1 Analyse des offres	7
1.2 Négociations	8
ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	9
1.1 Informations administratives et techniques	9
1.2 Règlement des différends.....	10

ARTICLE 1 : OBJET ET ENTENDUE DE LA CONSULTATION

1.1 Acheteur

Commune de Dury
Place du Maréchal Foch
80480 DURY
Mail : secretariat@dury80.com

Correspondant : Madame Le Maire
Profil acheteur : <https://www.marchespublics596280.fr>

1.2 Objet du marché

Le présent marché a pour objet l'équipement pour la fourniture, la livraison et la pose de deux terrains de PADEL dans le bâtiment dédié, rue Ludwig Straub à DURY.

1.3 Procédure de passation

Le présent marché est passé selon les modalités d'une procédure adaptée suivant le code la commande publique selon les Art. R.2123-1, R.2123-4 à R.2123-7 du Code de la Commande Publique.

1.4 Décomposition de la consultation

Le marché consiste en la **Fourniture, livraison et pose des équipements pour deux terrains de PADEL dans un bâtiment neuf.**

Les candidats pourront présenter une offre **avec un acte d'engagement.**

1.5 Conditions de participation des concurrents

L'offre devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt, si besoin afin de répondre aux qualifications demandées.

Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, ainsi que les assurances adaptées.

Nous rappelons que l'entreprise titulaire qui souhaite sous-traiter, doit être assurée pour la partie sous-traitée. La sous-traitance totale est interdite.

La forme du groupement imposé par le pouvoir adjudicateur est le groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

1.6 Nomenclature communautaire

Classification CPV	
45212200-8	Travaux de construction d'installations sportives.

1.7 Tranches fermes et optionnelles

Sans objet

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

1.1 Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des travaux sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés. Le calendrier d'exécution sera planifié par le maître d'ouvrage et sera exécutoire à compter de la date d'émission de l'ordre de service d'exécution des travaux.

1.2 Variantes et options

Variantes

Voir le DCE Equipements pour le revêtement de sol.

Validité des offres

Le délai minimum de validité des offres est de **180 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

1.3 Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les travaux seront financés selon les modalités suivantes : fonds propres, emprunts et subventions
Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

1.4 Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution.

1.5 Modification de détail

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

ARTICLE 3 : LES INTERVENANTS

1.1 Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est :

[AGENCE RICHARD ARCHITECTURE](#)

64, rue PINSARD – 80000 AMIENS

agence@richard-architecture.com

1.2 Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier OPC

Non encore désigné

1.3 Contrôle technique

SOCOTEC – Agence Construction Amiens

1, allée de la Pépinière – 80480 DURY

modou.faye@socotec.com

Missions de contrôle technique :

- Mission LP
- Mission SEI
- Mission HAND
- Consuel

1.4 Sécurité et protection de la santé des travailleurs - Niveau 2

Non encore désigné

1.5 Étude de sol Mission G2AVP

Sans objet

1.6 Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Sans objet

ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

1.1 Contenu du dossier de consultation

<i>Pièces administratives</i>	
	Dury PADEL Acte d'Engagement
	Dury PADEL Règlement de Consultation
<i>Annexes</i>	
	04 DCE 2024-007 -PADEL DURY (plans contextuels du projet)
	FF25-13_PADEL_Cahier des charges Padel 2025
<i>Descriptif des travaux</i>	
	2024-007 DCE ÉQUIPEMENTS

1.2 Dossier de consultation dématérialisé

Les soumissionnaires ont la possibilité de télécharger les documents dématérialisés du dossier de consultation, documents et renseignements complémentaires sur la plateforme <https://www.marchespublics596280.fr>

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats :

- Fichiers compressés au standard .zip

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non indication de ladite adresse électronique ou en cas de suppression de l'adresse.

Il est recommandé à tout candidat de consulter régulièrement la plateforme afin de s'assurer qu'il bénéficie bien des dernières modifications éventuelles.

ARTICLE 5 : PRÉSENTATION DES OFFRES

Les candidats doivent fournir des documents rédigés en langue française ou être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. L'unité monétaire est l'euro (€) et que les données numériques seront exprimées selon les unités du système métrique international.

1.1 Dossier administratif vous devez remettre un fichier par document

- a) DC 1
- b) Justificatif des pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat (Pouvoir, statuts, extrait kbis ...)

- c) **DC2**
- d) **L'attestation sur l'honneur**
- e) **Certificats de qualifications professionnelles**
- f) La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen et peut s'appuyer sur des documents justifiant des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature (sous-traitance) – fournir le **DC4** (pièce jointe au DCE)
- g) **Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature**
- h) **Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (DC2).**
Le candidat fournira les CV du personnel d'encadrement et technique
- i) **Une liste de références d'équipements équivalents sur les 5 dernières années, déterminées au regard des Références et compétences comparables au projet similaire.** Conformément à l'article 3 de l'Arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics, afin de garantir un niveau de concurrence suffisant les éléments de preuve relatifs à des produits ou services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte. (Projet datés et chiffrés avec coordonnées des maîtres d'ouvrages)
- j) **Si le candidat est en redressement judiciaire**, la copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet
- k) **Attestations d'assurances** en cours de validité pour les risques professionnels liés à l'exécution de la prestation – responsabilité civile et décennale

Les candidats pourront utiliser le DUME à rédiger en langue française. Les formulaires DC sont téléchargeables sur le site suivant : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Par ailleurs, le pouvoir adjudicateur prévoit que les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui lui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

Capacités des autres opérateurs économiques invoqués à l'appui de la candidature :

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques. Dans ce cas, l'opérateur économique devra joindre les mêmes documents que ceux exigés des candidats par le pouvoir adjudicateur, hormis le DC1 pour le co-traitant et les pièces fiscales et sociales pour le sous-traitant.

REMISE DES ATTESTATIONS FISCALES ET SOCIALES ET DE DÉCLARATION DE LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DISSIMULÉ DE L'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE RETENU

Le marché ne peut être attribué à l'opérateur économique retenu que sous réserve que celui-ci produise les certificats sociaux et fiscaux délivrés par les organismes compétents, au titre de l'année précédant le lancement de la consultation ainsi que la déclaration de lutte contre le travail dissimulé (**DC6**), dans un délai de 8 jours ouvrables, à compter de la réception de la demande de l'établissement formulée par courrier, télécopie ou e-mail.

Sans réponse de sa part dans le délai imparti, son offre ne sera pas retenue.

S'il le souhaite, le candidat est invité à joindre ces pièces aux documents obligatoires au stade de la candidature.

L'opérateur économique, titulaire du marché, s'engage pendant la durée de celui-ci à fournir l'attestation sur l'honneur d'emploi régulier des salariés.

1.2 Contenu du dossier offre

1. Acte d'engagement daté avec son annexe DC4 si besoin
2. Offre chiffrée de l'entreprise
3. Mémoire technique

ARTICLE 6 : ANALYSE DES OFFRES ET NÉGOCIATIONS

1.1 Analyse des offres

Le maître de l'ouvrage choisira l'attributaire du marché sur la base des critères de sélection suivants :

Critères	Pondération
Prix	60 %
Valeur technique de l'offre	40 %

En cas d'égalité parfaite entre 2 candidats le critère prix sera prépondérant.

Les points seront attribués de la façon suivante :

A - sur le critère « Prix » jugement sur un total de 100 points pondéré à 60%

Ce critère fait l'objet des sous pondérations suivantes :

- **70 points** sont attribués à la valeur financière de l'offre, telle que mentionnée dans l'acte d'engagement.
- L'entreprise la moins-disant obtient le nombre de points maximum, c'est-à-dire 70 points sous réserve de prix anormalement bas.
- Les autres entreprises reçoivent des points au prorata de l'écart de prix entre leur offre et l'offre la moins-disante selon la formule suivante :
- $N = 70 \times \frac{\text{Montant de l'offre la moins-disante}}{\text{Montant de l'offre considérée}}$
- **10 points** sont attribués pour le respect du cadre D.P.G.F, ce sous critère sera jugé au vu de la complétude et du respect du descriptif,
- **20 points** sur la qualité de l'étude de prix jugée au vu de la cohérence entre les prix et les quantités
- **Note « prix »** = somme des points attribués pour chacun des sous critères x 60%

B - sur le critère « Valeur Technique » jugement sur un total de 100 points décomposés comme suit et pondéré à 40%

Le total correspondra à la somme de ces notes et un classement sera établi en fonction de la note la plus élevée à la moins élevée déterminant l'entreprise qui aura fourni le mémoire technique le plus complet.

Devront figurer dans le mémoire technique :

- **Compréhension du projet et pertinence des procédés et des méthodologies mis en œuvre et qualité des références de projets similaires- 30 points**
L'entreprise doit en particulier définir :
 - Ses principes d'autocontrôles, sa démarche qualité
 - Références projets de l'entreprise avec année de réalisation, montant du marché
- **Moyens humains et techniques en rapport avec le projet ainsi que références produits pressentis (organigramme chantier avec moyens humains, etc.) - 30 points**
 - Compétences de l'équipe et notamment du responsable de chantier : fournir les CV et matériels affectés au chantier
 - Qualité et respect des produits prescrits
- **Sécurité et hygiène sur le chantier - 20 points**
L'entreprise doit définir :
 - Les mesures prises dans son organisation de chantier pour sécuriser les postes de travail
 - Les mesures prises pour la gestion des déchets dans le respect de l'environnement
- **Délais d'exécution - 20 points**
L'entreprise doit détailler par tâches ses travaux afin de confirmer son délai d'intervention. La cohérence de ce planning détaillé, en adéquation avec les moyens techniques identifiés par le candidat, ainsi que toutes garanties énoncées pour respecter ces délais, sont un élément essentiel pour le projet.

Offres anormalement basses :

Conformément aux articles L.2152-5, L2152 et R.2152-3 à 5 du code de la commande publique, dans le cas où leur offre paraîtrait anormalement basse au pouvoir adjudicateur, les candidats devront être en mesure de fournir toutes les justifications sur la composition de l'offre qui leur seront demandées par l'administration pour lui permettre d'apprécier si l'offre de prix proposée est susceptible de couvrir les coûts des marchés subséquents.

Si les informations fournies ne permettent pas au candidat de justifier son prix, le pouvoir adjudicateur pourra le rejeter.

Le pouvoir adjudicateur se réserve formellement le droit de ne pas donner suite aux offres **incomplètes et à la consultation de manière générale.**

1.2 Négociations

Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de négocier avec au maximum les 3 premiers candidats selon les critères du présent règlement de consultation énoncés ci-avant.

ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES

La réponse à la consultation **se fait exclusivement par voie dématérialisée** sur la plateforme <https://www.marchespublics596280.fr>

Date et heure limites de réponse le 02 juillet 2025 – 12h00

Si le candidat adresse plusieurs offres différentes, seule la dernière offre reçue sera analysée dans les conditions du présent règlement.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur sur <https://www.marchespublics596280.fr>

Les candidats seront invités à s'authentifier sur le site et notamment à indiquer une adresse électronique (mail) permettant de façon certaine, une correspondance électronique notamment pour l'envoi de l'information mais aussi pour d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01 :00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique.

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support matériel doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des offres, à l'adresse suivante : **Commune de Dury Place du Maréchal Foch - 80 480 DURY avec la mention APPEL D'OFFRES PADEL ÉQUIPEMENTS .**

Cette copie de sauvegarde sur support matériel (clef USB, CD, papier) doit être placée dans un pli scellé comportant les mentions suivantes : le nom de la procédure et « **copie de sauvegarde** ».

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, la copie de sauvegarde peut être ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté par la collectivité dans les offres transmises par voie électronique. La trace de la malveillance du programme est conservée par la collectivité.
- Lorsque la candidature est reçue de façon incomplète, ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur.

Lorsque la copie de sauvegarde est ouverte, elle est conservée conformément aux articles R. 2184-12, R. 2184-13, et R.

2384-5 du code de la commande publique. Lorsque la copie de sauvegarde n'est pas ouverte ou a été écartée pour le motif prévu au III de l'article 2 de l'arrêté suscit , elle est d truite.

La signature de l'offre est possible mais pas obligatoire. Seul le candidat inform  que son offre est retenue, l'attributaire provisoire du march , est tenu de la signer.

N anmoins, le candidat peut choisir de signer  lectroniquement (certificat  lectronique) son offre (acte d'engagement) d s le d p t de sa candidature par voie d mat rialis e.

Dans ce cas, l'acte d'engagement devra  tre dat  et sign  par les repr sentants qualifi s de toutes les entreprises candidates ayant vocation    tre titulaire du march .

ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPL MENTAIRES

1.1 Informations administratives et techniques

En application de l'article R2132-6 du code de la commande publique, les renseignements compl mentaires sur les documents de la consultation seront envoy s aux candidats 6 jours au plus tard avant la date limite fix e pour la r ception des offres, pour autant que les candidats en aient fait la demande au plus tard 8 jours avant cette date limite.

Les demandes de renseignements administratifs et techniques seront   d poser exclusivement sur la plateforme de d mat rialisation : <https://www.marchespublics596280.fr>

1.2 R glement des diff rends

En cas de litige, le tribunal administratif comp tent est le Tribunal administratif, 14 rue Lemerchier - CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01, courriel : greffe.ta-amiens@juradm.fr